

**Décret pour la promulgation de  
la nouvelle traduction du Missel romain  
pour le diocèse de Saint-Claude**

La réforme liturgique initiée par le concile Vatican II a conduit à la promulgation du nouveau Missel romain en 1970. La traduction de la troisième édition latine du Missel romain, pour les pays francophones, a reçu la *confirmatio* du Saint-Siège le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle traduction a été fixée au premier dimanche de l'Avent, soit le dimanche 28 novembre 2021.

Considérant les difficultés d'approvisionnement de la nouvelle traduction du Missel romain, son entrée en vigueur le premier dimanche de l'Avent a été rendue impossible.

Par conséquent, **je décrète, pour le diocèse de Saint-Claude, que la nouvelle traduction du Missel Romain entrera en vigueur le mercredi des Cendres 2 mars 2022.**

Donné à Poligny, le 15 février 2022,

+ Jean-Luc GARIN  
*Evêque de Saint-Claude*

Par mandement  
Pierre COMPAGNON  
*Chancelier*